

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHENOU SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — — matin, Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
10 — 11 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'article du *Constitutionnel*, que nous avons pu-
blié, a eu le privilège de disputer l'attention aux
nouvelles d'Italie et à celles attendues de Varsovie.
Cet article est considéré comme le commentaire des
notes diplomatiques qui seraient échangées, en ce
moment, entre le cabinet des Tuileries et les diffé-
rents cabinets pour la réunion d'un congrès.

Le numéro de l'*Opinion nationale* qui contenait
la prétendue note de *casus belli*, émanant, d'après
ce journal, de l'ambassade d'Autriche à Paris, vient
d'être saisi et sera l'objet d'une poursuite judiciaire.

Le bruit d'après lequel M. le chevalier de Nigra
devait revenir à Paris, chargé d'une mission extraor-
dinaire n'est pas fondé.

Le prince de Metternich arrive, dit-on, à Paris,
avec des instructions lui permettant de déclarer au
gouvernement français que l'Autriche n'interviendrait
pas, pour le moment, en Italie.

On dit que M. Thouvenel a adressé au comte de
Rechberg une dépêche pour féliciter le gouverne-
ment autrichien, au nom de l'Empereur, des réfor-
mes libérales que François-Joseph vient d'oc-
troyer à ses peuples.

On s'est ému d'une nouvelle publiée par l'*Opi-
nion nationale*. Il ne s'agissait de rien moins que
d'une communication en quelque sorte officielle de
l'ambassade d'Autriche faite à qui? A des corres-
pondants de journaux.

Dans ce document si singulièrement adressé,
l'ambassade autrichienne aurait déclaré que les
bruits de concentration de troupes dans la Vénétie,
en vue d'une attaque contre le Piémont, sont sans
aucun fondement, et qu'il en est de même des autres
symptômes dont, à tort ou à raison, l'opinion pu-
blique s'est préoccupée; que, toutefois, on suppose
le prince de Metternich chargé, à son retour, d'en-
tamer un pourparler diplomatique avec le gouverne-
ment impérial, et que ce ne serait qu'après
l'insuccès de ce dernier effort que l'empereur d'Au-
triche, d'accord avec les souverains qui se placent

au même point de vue du droit que lui-même,
pourra en appeler aux armes pour faire valoir les
droits et les principes stipulés au dernier traité.

Cette note bizarre, pour ne rien dire de plus, est
démentie officiellement par le *Moniteur* et aussi par
le *Constitutionnel*.

Il faut le dire : de pareilles inventions ne sont de
nature à tromper que les ignorants, et en toute
autre circonstance, elles n'auraient d'inconvénient
que celui de faire rire aux dépens des feuilles qui
se les permettent. Aujourd'hui il n'en saurait être
de même. Les faits ont par eux-mêmes assez d'im-
portance pour que des nouvelles absurdes ne vien-
nent pas compliquer une situation qui exige toute
l'attention des gouvernements.

Cependant il semble que ce soit précisément à
ces heures où l'opinion publique est vivement pré-
occupée que l'on cherche à exagérer, à dénaturer
les faits dans le but unique de faire du bruit n'im-
porte à quel prix.

Voici la note du *Moniteur* sur ce sujet :

« L'*Opinion nationale* publie une note qui aurait
été communiquée aux correspondants de quelques
journaux par l'ambassade d'Autriche à Paris. Nous
sommes en mesure de désavouer l'origine que l'on
attribue à ce document et de déclarer de la façon
la plus formelle qu'il repose sur des données absolu-
ment fausses. »

M. de Cavour vient d'adresser une lettre aux
ambassadeurs piémontais à l'étranger, dans la-
quelle le ministre sard, se fondant sur les stipula-
tions du traité de 1856, proteste contre le refus de la
Porte ottomane de reconnaître au Piémont le même
droit qu'aux grandes puissances d'être informé offi-
ciellement des mesures prises par le gouvernement
turc pour la pacification de la Syrie.

M. de Cavour, dans cette circulaire, cherche à dé-
montrer que, bien que la question de Syrie se rat-
tache à des arrangements antérieurs au traité de
1856, et auxquels par conséquent le Piémont est
étranger, le traité de Paris a modifié implicitement
les conventions antérieures qui seraient contraires à
ce traité, en introduisant un droit nouveau envers

la Turquie, droit que par sa présence au congrès
de Paris la Sardaigne aurait contribué à fonder.

Les feuilles allemandes sont exclusivement rem-
plies par leurs appréciations sur les réformes accor-
dées par le gouvernement autrichien et nous devons
constater que, comme il fallait s'y attendre, l'op-
portunité, la portée, la valeur de ces réformes,
sont très-vivement discutées.

On commence d'abord par constater qu'à Pesth,
il y a eu des troubles et que l'illumination comman-
dée n'a pas eu lieu.

A Presbourg, ce n'est pas aux lampions que s'en
est pris la populace, mais bien aux chapeaux cylin-
driques. Cette coiffure, qui est celle de l'Europe pres-
que entière, a paru séditieuse au peuple de Presbourg
où elle n'est guère portée que par des Viennois :
de là des désordres dont quelques personnes ont failli
devenir victimes. Un bourgeois de Vienne n'a dû d'é-
viter les plus mauvais traitements qu'à la rapidité
avec laquelle il a pu changer son chapeau séditieux
contre une coiffure hongroise !

A vrai dire, ce n'est là qu'une de ces comédies
comme nous en avons pu voir dans notre pays; les
craintes sont partout les mêmes. On brise les vitres
pour faire éteindre les lampions à Pesth on à Pres-
bourg; on les brisait à Paris pour les faire allumer.

(Le Pays.)

L'*Opinion* de Turin publie un article tendant à
justifier la conduite de la Sardaigne. Nous le repro-
duisons, à simple titre de renseignement :

« L'Italie doit attendre du temps, dit l'*Opinion*,
la justification de sa révolution politique. Nous ne
demandons pas aux partis et aux gouvernements
qui s'opposent à nos principes d'approuver et de
sanctionner nos actes.

» Il serait absurde de vouloir qu'ils reconnaissent
la justice d'actes qui prennent leur origine dans un
principe moral et politique qu'ils n'admettent pas,
mais la sympathie qu'a provoquée en Europe le
mouvement italien devrait leur faire comprendre
que ce principe trouve un écho dans tous les cœurs
et que sa victoire est assurée.

» La révolution a toujours inauguré un principe

FEUILLETON

LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Alors le jeune homme raconta à l'abbé une partie de
sa vie et lui donna sur sa famille et sur lui-même des
détails qu'il jugeait nécessaire que l'abbé connût, puis il
ajouta :

— Bien que mon père m'ait fait part de ses volontés
avec une vivacité qui se comprend, si l'on songe qu'il
ne connaît pas celle à qui j'ai donné ma vie, il est pos-
sible, j'espère même qu'il reviendra sur une décision
prise dans un moment de colère, lorsqu'il verra quelles
conséquences funestes elle pourrait avoir. Il m'a fixé un
délai pour renoncer à mes projets, mais je pense qu'à
cette époque lui-même consentira, et en attendant...

— En attendant ? fit l'abbé.

— Je pourrai, reprit Henri avec embarras, me pré-
senter chez M^{me} Monnoret.

— Oh ! dit Morisset...

— Henri l'interrompit.

— Vous ne savez homme d'honneur, et dans l'état des
choses vous devez comprendre que jamais un seul mot de
ma bouche...

— C'est possible, Monsieur, répondit l'abbé, je suis
persuadé de vos intentions. Mais moi, Monsieur, je serais
insensé de m'en fier à elles.

— Eh quoi ! vous douteriez...

— Monsieur, dit l'abbé, je connais les passions et leurs
entraînements, et rien ne saurait me faire souscrire à
vos desseins. Je dirai plus : cette démarche de votre part
m'étonne, et vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-
même de son insuccès. Votre père, dites-vous, a fixé un
délai : eh bien ! alors, Monsieur, mais alors seulement
nous verrons.

A ces mots, Henri se leva ; cette raideur de M. Moris-
set l'avait irrité.

— Monsieur, lui dit-il, le caractère sacré dont vous
êtes revêtu m'empêche de voir dans vos paroles le ton
blessant que vous semblez y mettre à plaisir. Permettez-
moi de vous dire qu'en présence d'une situation doulou-
reuse et digne, je crois, de quelque intérêt, il est peu
charitable à vous d'affecter une forme telle que je ne la
souffrirais chez personne. Il m'avait semblé que si austères
que fussent vos devoirs, ils n'excluaient point cependant
une sympathie bien naturelle au cœur de l'homme en
présence d'un sentiment vrai.

— Je ne doute pas, Monsieur, de la sincérité de vos
sentiments, et si je cherche à me garantir de cette sym-
thie dont vous parlez, c'est assez vous dire que je ne se-
rais peut-être pas éloigné de la ressentir.

Henri eut un mouvement, l'abbé le calma d'un geste.

— Mais, ajouta-t-il, il ne m'est pas permis de m'y liv-
rer. Ce que je sais, ce que je comprends de votre situa-
tion, de celle de votre famille, me fait croire invinci-
blement que persister dans la voie où vous êtes serait un
malheur irréparable pour vous, pour les vôtres, et en-
fin pour cette chère enfant, que je dois guider dans la
vie et dont le sort m'a été confié. Telle est ma convic-
tion à cet égard, que c'est à peine si la parole de M. de
Brian parviendrait à l'ébranler. Vous voyez que je vous
parle avec franchise. Permettez-moi un conseil. Quoique
vous en disiez, et remarquez que je vous crois de très-
bonne foi, quoique vous en disiez, les idées dont vous
êtes obsédé maintenant s'effaceront par les distractions et
l'absence...

Je sais ce que je dis. Croyez-moi, n'attendez pas le dé-
lai fixé par votre père ; reprenez votre vie ordinaire ;
oubliez des relations passagères que, dans les circon-
stances où vous êtes, la plus simple probité vous fait un de-
voir de rompre ; ne troublez pas la vie honnête et pure
d'une jeune fille dont l'avenir ne saurait être le vôtre,
dont tout vous éloigne, et plus tard, Monsieur, vous
trouverez dans la paix de votre conscience une récom-
pense à quelques efforts qui vous coûteront moins que
vous ne croyez. Pour moi, Monsieur, et dans ce cas, je
garderai de vous le souvenir que laisse un honnête
homme, et, croyez-moi, c'est bien quelque chose.

nouveau qui préoccupait les esprits avant qu'elle éclatât. Les mouvements qui n'ont pas pour but un progrès quelconque ne produisent que des perturbations passagères et ne laissent derrière eux aucune trace durable.

» Si la révolution italienne a été aussi imposante et irrésistible, elle le doit au principe de nationalité qui a désormais pris sa place dans le code du droit international et qu'aucun congrès ne saurait méconnaître. Vouloir imposer à l'Italie une organisation politique qu'elle déteste serait non-seulement une injustice, mais une funeste erreur.

» Les restaurations étant devenues impossibles, que pourrait faire l'Europe? Proposer une nouvelle division territoriale? Mais l'Italie n'a pas fait sa révolution pour que les puissances viennent décider sur son sort, et, si elle n'offense pas les droits des autres Etats, comment ces derniers pourraient-ils se croire en droit de contrarier par la force sa volonté?

» Pour établir l'équilibre européen on ne saurait commettre le crime de détruire une nation qui a démontré qu'elle a la conscience de ses droits aussi bien que la ferme résolution de les défendre et de les faire respecter. L'équilibre européen avait disparu avant l'intervention italienne, et si cette révolution promet un avantage à l'Europe, c'est celui de concourir à rétablir cet équilibre et à le baser sur un principe plus élevé que le simple fait matériel produit par les subterfuges diplomatiques et par la violence.

» Quoique M. de Cavour ait déclaré en plein parlement qu'il ne veut pas faire la guerre à l'Autriche pour avoir la Vénétie, l'Europe croit cette guerre inévitable. Pourquoi? Parce qu'on voit que la Vénétie ne doit pas rester séparée du reste de l'Italie, et que sa rédemption ne peut être retardée sans retarder aussi le rétablissement de la paix dans la péninsule.

L'Europe est désormais convaincue que l'Italie doit être indépendante et une, et le gouvernement qui voudrait s'opposer à cette tendance irrésistible serait dépourvu de la force morale qui donne la victoire, c'est-à-dire de l'appui de l'opinion publique.»

On lit dans la *Nouvelle Gazette de Prusse* :

« On ne sait encore rien de positif sur ce qui s'est passé à Varsovie.

L'Autriche, malgré ses propres armements et ceux du Piémont, restera sur la défensive. Au surplus, le cabinet de Vienne est décidé à ne pas céder la Vénétie, et il veut se mettre en mesure de repousser toute attaque.

La Prusse reconnaît que la possession de la Vénétie par l'Autriche est d'un grand intérêt pour l'Allemagne, mais à Teplitz déjà François-Joseph a déclaré vouloir combattre seul la Sardaigne et la révolution qui persistent plus que jamais dans leurs projets.

D'un autre côté, l'Angleterre a conseillé à Coblenz la cession de la Vénétie, moyennant une compensation équitable, et le cabinet de Londres a en même temps donné l'assurance qu'il ne permettrait pas à la révolution de s'emparer de Trieste et de franchir les frontières de la confédération germanique. »

L'entrevue de Varsovie, a conservé jusqu'à la

fin son caractère personnel. Jeudi, à la conférence des souverains et des ministres, aucune stipulation, ni aucune résolution, d'une nature quelconque, n'a été prise. Il n'a pas même été dressé de protocole.

D'après les nouvelles qui nous arrivent de Pologne, l'empereur de Russie s'est montré très-peu gracieux envers la noblesse polonaise pendant son voyage, à Varsovie, ni à Vilna, ni ailleurs. Il a refusé d'accepter les fêtes qu'elle lui offrait et lui a fait entendre très-clairement qu'il était très-bien informé de ses réveries (c'est ainsi que les feuilles russes appellent les agitations nationales de la Pologne); qu'il avait averti la noblesse une fois, mais qu'il n'avait pas l'habitude d'avertir deux fois.

Dans la séance de rentrée de la diète de Francfort, qui a eu lieu le 27, on a donné lecture d'une communication du gouvernement piémontais notifiant le blocus du port d'Ancône. La diète s'est bornée à renvoyer cette communication aux archives.

L'assemblée a saisi cette occasion pour déclarer qu'elle ne saurait approuver en général la politique de la Sardaigne en Italie. La proposition d'armer les forteresses fédérales avec des canons rayés a été reconnue utile. L'offre faite à ce sujet par la Prusse a été acceptée avec reconnaissance. — Havas.

Naples, 27 octobre. — S. M. le roi Victor-Emmanuel est arrivé à Téano.

Une rencontre a eu lieu hier, à moitié chemin de Téano et de Sessa, entre les troupes du 4^e corps de l'armée piémontaise et les troupes de François II. Après deux heures de combat, ces dernières se sont retirées par Sessa, sur le Garigliano, laissant entre les mains des Piémontais bon nombre de prisonniers.

Les troupes sardes étaient commandées par le roi Victor-Emmanuel en personne.

Les troupes royales, dans leur mouvement de retraite, ont été surprises sur leurs derrières par les Piémontais, et il en est résulté un engagement dans lequel ces derniers ont été complètement victorieux.

Les Sardes ont fait de nombreux prisonniers, et ils n'ont éprouvé que de faibles pertes.

Trois navires du Piémont ont fait voile, le 27 au matin, vers Gaète.

La tête des troupes napolitaines a pu, sans être inquiétée, opérer sa retraite sur Gaète, dont le siège va être fait par terre, la France et l'Angleterre n'ayant pas reconnu le blocus de cette place.

Demain, la cour de cassation proclamera le résultat du plébiscite.

Des lettres de Naples, du 23, venues par Marseille, annoncent que les royaux avaient commencé à se replier et à évacuer Capoue. Des démonstrations populaires ont eu lieu à Naples.

Un ordre du jour du général Cialdini annonce qu'il fera fusiller les paysans armés, et qu'il accordera seulement quartier aux troupes régulières.

Le *Journal de Gaète* contient deux circulaires aux puissances, l'une contre le blocus, disant que Garibaldi n'est point un gouvernement régulier; l'autre réclamant contre la confiscation de la fortune particulière des princes et de la dot de la reine sa mère.

La *Gazette officielle* de Turin publie le rapport du

général Cialdini sur le combat livré près d'Iserchia. Le même journal dément les accusations formulées par quelques feuilles étrangères et surtout celles de Bavière, relativement aux mauvais traitements infligés aux prisonniers de guerre par le gouvernement du roi. Les prisonniers ont été traités avec générosité et sollicitude. — Havas.

Des nouvelles de Rome, adressées à Gênes, affirment de nouveau que le général de Goyon et l'amiral Le Barbier de Trian ne reconnaissent pas le blocus du port de Gaète. Elles ajoutent que le roi Victor-Emmanuel se bornera à attaquer du côté de terre.

On renouvelle les bruits de délégation éventuelle de pouvoirs du Pape.

On a reçu à Marseille des lettres de Rome, du 24, elles apprennent que deux fonctionnaires, avec MM. de Corcelles et le prince de Ligne, sont envoyés à Gênes pour porter des secours aux prisonniers de l'armée papale et traiter de leur libération. M. le comte de Cavour exige, outre le renvoi des soldats étrangers, la restitution des prisonniers politiques appartenant aux provinces occupées par le Piémont.

Les Français sont entrés à Montefiascone. Toute la province de Viterbe est maintenant réoccupée. La colonne des volontaires de Mazi est campée à Orvieto. M^r de Mérode aurait demandé que l'occupation française fût étendue jusque là. (Idem.)

D'après une dépêche de Madrid, il paraît qu'un certain nombre de députés absolutistes ont fait une proposition pour demander au gouvernement d'intervenir par tous les moyens possibles en faveur du Pape.

Le ministre des affaires étrangères est tout à fait hors de danger.

On assure qu'au commencement de 1862 sera mise en exploitation la ligne du chemin de Guipuscoa à Madrid, sauf le passage du Guadarrama.

Dans le sénat a commencé la discussion des questions de politique étrangère. Lundi le congrès sera saisi des mêmes questions. (Idem.)

FAITS DIVERS.

L'Empereur doit passer la revue de la garde impériale, aujourd'hui mardi 30, sur le terrain de courses du bois de Boulogne. La garde fera un simulacre de bivouac et de campement. La revue aura lieu vers deux heures.

— La distribution des prix aux concurrents du Tir national a eu lieu dimanche à une heure au Cirque-Napoléon, en présence d'un nombre considérable de personnes invitées.

La séance était présidée par M. le général Guiot, commandant l'artillerie de la première division militaire. Il était assisté de tous les membres du comité du Tir national; MM. le comte de Pottier, lieutenant-colonel du 34^e régiment de ligne; Mesler, chef de bataillon, commandant l'Ecole normale de tir à Vincennes; de Rancé, ancien député, commandeur de la Légion-d'Honneur, de Baylen, chef de division (Haras) au ministère du commerce, chef de bataillon de la garde nationale, de Saint-Albin

Henri avait écouté le discours de l'abbé avec l'impassibilité d'un homme dont le parti est bien arrêté et sur lequel les arguments n'ont aucune prise.

— Vous avez raison, dit-il, et sans aucun doute il vaudrait mieux qu'il en fût ainsi, mais enfin il n'est au pouvoir de personne de revenir sur le passé et, pour mon compte, d'ailleurs, le puissé-je que je ne le ferais pas. Si ma famille ne veut point consentir à mon mariage avec Louise, j'usurai du droit que me donne la loi...

— Et quel avenir allez-vous donc vous créer?

— Mais, fit Henri, se méprenant sur la pensée de l'abbé, j'ai une fortune personnelle qu'un frère de ma mère m'a laissée et qui me rend indépendant.

— C'est possible, répondit M. Morisset froidement, et je n'ai rien à dire, puisque vous le prenez ainsi; quant à Louise, sachez-le bien, Monsieur, elle ne consentira jamais.

— C'est ce qui vous trompe, monsieur l'abbé, Louise acceptera, j'en suis sûr.

— Et qui vous fait espérer?...

— Monsieur, dit Henri avec une dignité dont M. Morisset fut ému, M^{lle} Louise m'aime...

— Eh! qu'en savez-vous? demanda l'abbé, vous l'aurait-elle dit, par hasard?

— Non, elle ne m'a point fait un pareil aveu, mais cela est, j'en ai au fond du cœur, la conviction inébranlable, et d'ailleurs, si vous ne le pensiez comme moi,

prendriez-vous tant de soins pour m'empêcher de la revoir?

Le cœur a aussi sa logique, et l'abbé le comprit d'autant mieux qu'il savait plus que personne combien Henri disait vrai.

— Ainsi, fit-il sans répondre à l'observation du jeune homme, vous persistez dans votre dessein.

— Non-seulement je persiste, reprit Henri, mais encore, je vous prévienne, monsieur l'abbé, qu'il ne m'est plus possible de tenir l'engagement que j'ai pris envers vous et que rien ne saurait m'empêcher...

— Il suffit, Monsieur, répondit M. Morisset en saluant le jeune homme, je sais maintenant ce qui me reste à faire.

Henri s'inclina légèrement et quitta M. Morisset en proie à une émotion difficilement contenue. Il avait pu pendant cet entretien affecter une fermeté de caractère qu'il était loin d'avoir, mais à peine se fût-il soustrait aux regards de celui qu'il considérait comme son plus cruel ennemi, que le cœur lui faillit. Il était seul dans la campagne, il s'arrêta alors sur la route, et, fixant ses regards dans la direction de cette petite maison blanche dont on apercevait le faite à travers les arbres, il sentit son cœur se briser et pleura comme un enfant. Il resta là longtemps abîmé dans une contemplation de douloureuses délices; des paysans qui chantaient le rappelèrent à lui-même; il s'éloigna et rejoignit sa voiture, il rentra le soir dans Paris.

Il est toujours facile de formuler des résolutions, de faire des projets ou de prendre vis-à-vis de soi-même ou des autres des engagements que l'on se croit assuré de pouvoir remplir; l'exécution du dessein arrêté rencontre le plus souvent la seule difficulté qu'on n'avait pas prévue, et l'on se brise à l'accueil inaperçu.

Le lendemain du jour où avait eu lieu la conversation que nous venons de rapporter, l'abbé s'était dirigé d'assez bon matin vers la demeure de M^{me} Monnet, et dans un entretien secret il lui avait fait connaître les projets de M. de Brian, les refus de la famille, refus prévus par lui, Morisset, et, selon toute apparence, définitifs, et il avait appelé l'attention de l'excellente femme sur les dangers qu'une pareille situation devait presque nécessairement créer à la jeune fille adoptive du commandant.

La pauvre femme ne se dissimulait pas ce danger; elle pouvait d'autant moins s'abuser à cet égard que depuis qu'elle était instruite des sentiments de sa nièce elle découvrait mille symptômes trop certains d'un amour qu'elle se reprochait de n'avoir point prévu et qui la frappait d'une terreur superstitieuse, tant elle y voyait de douleurs inévitables pour l'enfant de son cœur. Mais que faire? Quel parti prendre? Quel plan concevoir qui pût mettre la jeune fille à l'abri d'une séduction déjà

Lagayère, propriétaire du journal le *Sport*; Charles Duval, architecte, et M. Augier, administrateur du Tir national.

Le Cirque avait été disposé pour cette solennité. Une estrade avait été élevée en face la porte d'entrée pour les membres du conseil et les personnages de distinction qui avaient reçu des invitations. Les prix avaient été placés sur le bureau du président. Ils consistaient en une somme de cinquante mille francs en or, en armes de luxe, en objets d'art. Parmi ces armes on remarque le fusil de l'Empereur, estimé 11,000 fr.

La somme de 50,000 francs, sur laquelle est compris le prix d'honneur de 10,000 fr., doit être distribuée à 180 lauréats à titre de prix et de primes.

Toutes les mesures avaient été prises par l'administration pour qu'aucune erreur ne fût commise dans la distribution des récompenses. Une feuille d'émargement et une double signature exigée des candidats garantissaient leur identité.

A midi et demi les portes du Cirque ont été ouvertes au public et immédiatement envahies par les personnes invitées.

A 1 heure 1/2, le comité est entré en séance, M. le général Guiot, président, a prononcé un discours qui a été couvert d'applaudissements.

Il a ensuite proclamé le nom des lauréats. La musique de la garde de Paris a exécuté divers morceaux d'harmonie et des fanfares après la proclamation de chacun des prix principaux.

Le succès obtenu cette année par le Tir national fait présager le développement que va prendre dans l'avenir cette institution qui manquait à la France.

Nous sommes informés que l'établissement provisoirement établi à Vincennes par l'habile architecte M. Charles Duval sera reconstruit sur une plus grande échelle et avec les proportions, les dispositions et la forme architecturale d'un véritable monument.

GRAND PRIX IMPÉRIAL.

Cibles pour toutes les armes indistinctement.

M. Jules Gérard, de Paris, a gagné le grand prix impérial. — Un fusil de chasse du prix de 11,000 francs, offert par S. M. l'Empereur.

Trois autres Français ont obtenu des mentions honorables.

GRAND PRIX D'HONNEUR.

Cibles pour armes de grande précision et autres indistinctement.

Le grand prix d'honneur a été gagné par un Belge. M. Gérard a obtenu la première prime de 2,500 fr. Trois autres ont été gagnées par des Suisses, et une par un Français.

DONS VOLONTAIRES.

Cibles de la garde nationale. — Pistolets offerts par M. Lepage, arquebuser à Paris.

Prix unique. M. Honoré Pitoux, 8^e bataillon, 5^e compagnie.

Armes de précision tirant au coup le plus rapproché du centre.

Trois prix gagnés par trois Français.

Armes de précision tirant au plus haut point.

1^{er} Prix (objet d'art), gagné par un Suisse. —

commencée? Morisset ouvrit le seul avis offrant un expédient raisonnable.

— Il faut fuir, dit-il, et sur-le-champ; vous devez avoir des parents dans le Nord, près de Lille, d'anciens amis de votre famille. Vous avez même des parents, des cousins de Michaud; il faut vous réfugier chez eux et quitter ce pays.

Et comme M^{me} Monneret le regardait d'un air consterné :

— Eh! sans doute, ajouta-t-il, je le sais, c'est un exil cruel, c'est une rude épreuve, mais elle est nécessaire, et vous trouverez dans vos sentiments religieux la force de la subir. Vous ne devez pas hésiter, d'ailleurs, en songeant aux devoirs que vous a légués celui que vous avez aimé et qui de là-haut bénira vos efforts.

Il ne fallait pas moins que le souvenir cher et vénéré de l'homme qu'elle avait toujours regardé comme son maître et aimé de toutes les forces de son admiration, pour que la pauvre femme consentit à prendre une résolution qui brisait les habitudes de vingt années et l'éloignait pour toujours peut-être de l'humble cimetière où reposait Monneret. Hélas! elle avait espéré l'y rejoindre! Cependant, en face d'intérêts aussi chers, elle ne songea pas même à élever une objection. Elle ne répondit pas à l'abbé, mais elle jeta autour d'elle un regard si navré, il y eut tant de souffrances muettes sur cette figure où les années semaient déjà tant de rides profondes,

2^e prix (pistolets), gagné par un Français. — 3^e prix (100 fr.), par un Français.

CHRONIQUE LOCALE.

Ville de Saumur.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

VOCALE ET INSTRUMENTALE.

Les séances hebdomadaires de répétitions de la Société Philharmonique, pour la 4^{me} année musicale (1860-1861), commenceront le vendredi 9 novembre 1860, à 7 h. 1/2 précises du soir.

Nous apprenons que M. Fayet, ancien comptable du Comptoir d'escompte de Saumur, et arbitre du commerce, vient d'ouvrir un cabinet d'affaires et de conciliation. C'est un véritable besoin pour notre pays. M. Fayet, avec son expérience de 25 années, règle par voie amiable tous différends et affaires litigieuses; il vérifie les liquidations et les comptes, représente devant les tribunaux de justice de paix et de simple police; se charge des recouvrements de créances, fermages, etc., et des paiements de toute nature.

Son cabinet, situé à Saumur, rue des Payens, n^o 12, est ouvert tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

Un industriel américain vient d'arriver à Paris afin de vendre en France un appareil des plus ingénieux pour traire les vaches. Cet appareil, employé avec succès aux Etats-Unis dans les exploitations agricoles où il existe un grand nombre de vaches, permet de traire à la fois et dans l'espace de quelques minutes un troupeau entier de ces animaux. L'appareil consiste en une pompe aspirante en caoutchouc munie de plusieurs tuyaux, lesquels s'adaptent à autant de pis que l'on veut. En un tour de manivelle la succion s'opère et les mamelles de la vache sont complètement vidées. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'une fois qu'elles ont été traitées par ce procédé, les vaches ne reviennent que difficilement à l'ancienne méthode.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Plusieurs journaux étrangers assurent que des nouvelles inquiétantes de l'expédition de Chine seraient arrivées en Europe. Cette allégation est inexacte. Le courrier de Hong-Kong est attendu d'un moment à l'autre et on n'a reçu de Chine aucune nouvelle inquiétante.

Madrid, 28 octobre. — Le général O'Donnell a déclaré dans le sénat que les Marocains s'étaient bornés à demander un délai plus long pour le paiement de l'indemnité de guerre. — M. Rios Rosas se rend à Rome. Ordre est donné à M. Coello de revenir de Turin. L'Espagne est décidée à observer une stricte neutralité vis-à-vis de l'Italie, tout en se préparant à la défense.

Turin, le 28 octobre. — Naples, 28. — Voici le résultat du décompte des votes de la province de Naples : inscrits, 229,780. Oui 185,468. Non

que l'abbé se détourna afin de cacher l'émotion qui le gagnait.

Toutefois il fallait se hâter, et par conséquent prévenir Louise. Et quelle difficulté! comment lui annoncer une détermination aussi extraordinaire sans lui en faire connaître les motifs? Or, ces motifs ne pouvaient-ils pas exercer sur l'esprit de la jeune fille une fâcheuse influence? Question bien faite pour exciter les inquiétudes des deux personnages et à laquelle ils cherchaient une solution, lorsque Louise parut. L'abbé fut frappé du changement qui s'était opéré en elle.

En quelques jours son enjouement, son rire ingénu, ce rire si doux de la jeunesse, ses fraîches couleurs avaient disparu. L'expression de son visage avait complètement changé.

Sur son front d'une blancheur d'ivoire, était venue s'abattre une pensée qui avait enlevé à la bouche son sourire, à ces joues fraîches leur fraîcheur, à ces beaux yeux limpides la candeur hardie de l'enfance. Maintenant ces grands yeux toujours tendres et doux pensaient! Louise naissait à une vie nouvelle dont la douleur lui semblait les plus pures délices, et son cœur, frappé par l'ange des amours immortelles, avait développé ses pensées, élevé son intelligence en lui révélant les horizons d'un ciel ignoré de la plupart des hommes.

(La suite au prochain numéro.)

1,609. On attend les mêmes excellents résultats des autres provinces. On connaît jusqu'ici : Bani, 127,007 oui; non 63. Bénévent, 6,970 oui; aucun non.

La satisfaction publique est augmentée par la nouvelle de la prochaine arrivée de Victor-Emmanuel. — Havas.

L'*Opinione* de Turin, du 27 octobre, reproduit en entier l'article du *Constitutionnel*. « Les intentions bienveillantes de l'Empereur, en faveur de l'émancipation italienne, dit l'*Opinione*, sont exprimées clairement, elles sont rendues manifestes dans chaque phrase. Nous n'avons qu'à vous féliciter de voir la politique de ce grand pays, guidée, en ce qui nous concerne, par de telles intentions. S'il restait encore quelques doutes à ce sujet à dissiper, s'il restait encore quelque partie de notre programme à faire accepter par l'opinion publique de la France et de l'Europe, nous avons pleine confiance d'y réussir. C'est à notre sagesse à démontrer que ce que l'on appelle la révolution italienne n'est autre chose qu'un effort suprême pour sortir d'une condition hautement révolutionnaire parce qu'elle est insupportable. »

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 27 octobre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Expédition de Chine. — Les candidats à la présidence des Etats-Unis. — Causerie dramatique. — L'auberge du Houx (suite et fin). — Congrès scientifique. — Le pont métallique de Bordeaux. — Chronique littéraire. — En canot (suite). — Etudes d'une route carrossable sur le col de la Fourka. — Souvenirs des Flandres. — Chronique musicale. — Travaux du port de Saint-Pierre (île de la Réunion.)

Gravures : Entrevue de Varsovie. — Expédition de Chine (quatre dessins). — Les candidats à la présidence des Etats-Unis (quatre dessins). — Nouveau pont métallique sur la Gironde. — Système pour l'enfoncement des piles. — Passage de la voie ferrée sur le pont. — Campement des officiers de l'état-major fédéral suisse à la Fourka (haut Valais). — Glacier de Tiefenbach. — Le tir national (douze caricatures par Cham). — Travaux du port de Saint-Pierre (île de la Réunion). — Arrivée des membres du congrès scientifique à Valognes. — Rébus.

Marché de Saumur du 27 Octobre.

Froment (hec. de 77 k.) 21 35	Huile de lin	50 —
2 ^e qualité, de 74 k. 20 50	Paille hors barrière	48 —
Seigle 14 40	Foin id.	56 83
Orge 12 80	Luzeine (les 750 k.)	38 50
avoine (entrée) 10 45	Graine de trèfle	37 50
Fèves 14 40	— de luzeine. —	—
Pois blancs 58 —	— de colza	28 50
— rouges 52 —	— de lin	27 —
Cire jaune (50 kil) 240 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin. 63 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis 50 —	— cassées (50 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur	1 ^{re} qualité 160 à »
Id.	2 ^e id. 145 à »
Ordinaires, environs de Saumur, 1 ^{re} id.	115 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id. 110 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Le Puy-Notre-Dame et environs	1 ^{re} id. 100 à »
Id.	2 ^e id. 95 à »
La Vienne	90 à 100

ROUGES.

Souzay et environs	125 à 150
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 260 à »
Id.	2 ^e id. 210 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 210 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Varrains, 1858	180 à 170
Id. 1859	120 à 140
Bourgueil, 1858	1 ^{re} qualité 170 à »
Id.	2 ^e id. 150 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 135 à »
Id.	2 ^e id. 125 à »
Restigny	125 à 140
Chinon, 1858	1 ^{re} qualité 140 à »
Id.	2 ^e id. 130 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 130 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 27 OCTOBRE.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 80
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 95 53.

BOURSE DU 29 OCTOBRE.

5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 68 83.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 95 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MAUBERT, huissier-
audiencier à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Par autorité de Justice.

Le dimanche quatre novembre mil huit cent soixante, à midi, et jours suivants, au domicile de M. Leconte fils, charcutier à Saumur, rue de la Tonnelle, en vertu d'une ordonnance de M. Quesnay de Beaurepaire, juge au Tribunal civil de Saumur, en date du huit octobre mil huit cent soixante, enregistrée, il sera, par le ministère de qui de droit, procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers consistant en :

Mebles meublants, linge et effets d'habillement de toute espèce, glaces, lits complets, vaisselle, batterie de cuisine, charcuterie, barriques et bouteilles vides, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant. (514)

A VENDRE

Une jolie JUMENT de selle, qui pourrait convenir à un chasseur. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un poêle en faïence avec four.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

A LOUER

Appartement au premier étage, Rue de la Tonnelle, 18. S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise, Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M^e LENOUX, notaire à Saumur.

AVIS.

Il a été perdu une MONTRE D'OR avec chaîne et deux médaillons d'or, le samedi 20.

Prière de la rapporter au bureau du journal; il y aura récompense. (516)

On a perdu une CHIENNE de chasse braque, grise mouchetée, petite taille, yeux bleu foncé, tête marron, répondant au nom de *Diane*. La ramener hôtel Budan, on donnera une récompense. (517)

UNE MAISON DE BLANC
Demande un Apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

M. GAULTIER-BRIÈRE, libraire à Saumur, demande un EMPLOYÉ. Inutile de connaître la librairie.

AVIS.

La Maison de Banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes-courants, avec chèques, à 4 p. %. Les avances sur titres sont faites au taux de la Banque de France, avec 1.25 de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des sommes. (451)

LES

CENT MILLE FEUILLETONS

ILLUSTRÉS.

Paraissant 2 fois par semaine.

BUREAUX, A PARIS, RUE DE RICHELIEU, 45.

Un Roman complet pour 5 centimes.

ABONNEMENT.

Paris . . . 6 f. 30 c.

Départem. 7 50

Etranger, port en sus.

LE JOURNAL

des

Cent mille Feuilletons illustrés

Est la seule publication donnant, dans chacun de ses numéros, c'est-à-dire pour 5 centimes, UN ROMAN COMPLET ILLUSTRÉ.

On s'abonne à Paris et chez tous les libraires de France et de l'Etranger, en envoyant des timbres postes ou un mandat à l'ordre M. PELLICAND, directeur.

On trouve des exemplaires chez tous les Libraires.

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

EN VENTE, à la Librairie administrative de PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45, à Paris, et chez tous les Libraires du département,

CODES DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

Annotés par M. Napoléon BACQUA, avocat, rédacteur en chef du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS, Edition de 1859-1860, divisée en deux parties pouvant s'acquérir séparément.

PREMIÈRE PARTIE.

A l'usage de l'Audience, des Fonctionnaires publics et des Écoles de droit.

Contenant le Code politique et les sept Codes ordinaires, et terminée par une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 8 FR. ; RELIÉ, 10 FR.

DEUXIÈME PARTIE.

Contenant vingt-six Codes spéciaux sur les différentes matières de droit et, sous une rubrique distincte, toutes les lois qui n'ont pu être codifiées, ainsi qu'une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 12 FR. ; RELIÉ, 14 FR.

Prix de l'ouvrage complet : 20 fr., et relié, 24 fr.

Tout souscripteur à l'ouvrage complet reçoit en prime l'année 1859 du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS (publication mensuelle à 3 fr. 50 c. par an), qui doit tenir les Codes Bacqua constamment au courant de la législation. Un pareil avantage ne pouvait être offert par aucune autre publication de Codes.

LE JOURNAL AMUSANT

(JOURNAL POUR RIRE)

est le meilleur marché de tous les journaux à gravures comiques : il publie dans l'année plus de DEUX MILLE CARICATURES, SCÈNES DE MŒURS, CROQUIS MILITAIRES, PARODIES DE PIÈCES DE THÉÂTRE EN VOGUE, PORTRAITS-CHARGES DE TOUTES LES CÉLÉBRITÉS DU MOMENT, etc., etc., etc., et ne coûte que 17 fr. pour l'année entière; de plus, l'abonné reçoit gratis, pendant toute la durée de son abonnement, le MUSÉE FRANÇAIS, journal de grandes illustrations sérieuses, paraissant tous les mois. Pour les établissements publics, ce sont donc deux journaux à mettre sur les tables, et ces deux journaux coûtent seulement 17 fr. — On souscrit en adressant un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,